

Avril 2024

# Livret d'instruction civique





# Sommaire

<b>I. Géographie</b>	<b>4</b>
1. Carte de France	4
2. Carte de la région	4
3. Carte du département	4
4. Plan de Pontoise	5
5. Situation géographique et administrative, environnement	6
<b>II. Histoire</b>	<b>8</b>
A. Le blason de la Ville	8
B. Chronologie sommaire	8
<b>III. Vie municipale</b>	<b>14</b>
A. Une commune, c'est quoi ?	14
B. Les compétences de la commune	15
C. Les grands choix de la commune	15
D. Le fonctionnement de la commune	16
E. Élection du maire et des adjoints	17
F. Le Conseil municipal	17
<b>IV. Vie municipale à Pontoise</b>	<b>18</b>
A. La Municipalité	<b>18</b>
1. Le Maire	18
2. Les adjoints au Maire	18
3. Les Conseillers municipaux	20
B. Le Conseil Municipal des Enfants	<b>22</b>
1. Qui peut en faire partie ?	22
2. Comment en faire partie ?	22
3. Comment ça fonctionne ?	22
4. Combien de temps pour s'engager ?	22
C. Le Conseil des Sages	<b>23</b>
D. Liste des maires depuis 1790	<b>24</b>
<b>V. Données sociodémographique et socio-économique</b>	<b>25</b>
A. La population	25
B. Les activités économiques	28
C. L'emploi	28
D. Les logements	28

<b>VI. Patrimoine .....</b>	<b>29</b>
A. La cathédrale Saint Maclou.....	29
B. L'église Notre Dame .....	30
C. Le monastère du Carmel .....	31
D. Le musée Tavet-Delacour.....	31
E. Le musée Camille Pissarro.....	31
F. Les caves & les souterrains .....	31
<b>VII. Label « Ville et Pays d'Art et d'Histoire ».....</b>	<b>32</b>
<b>VIII.Pontoise &amp; les villes jumelées .....</b>	<b>32</b>
<b>IX. Bibliographie.....</b>	<b>33</b>

# I. Géographie

## 1. Carte de France



### >Population de la France :

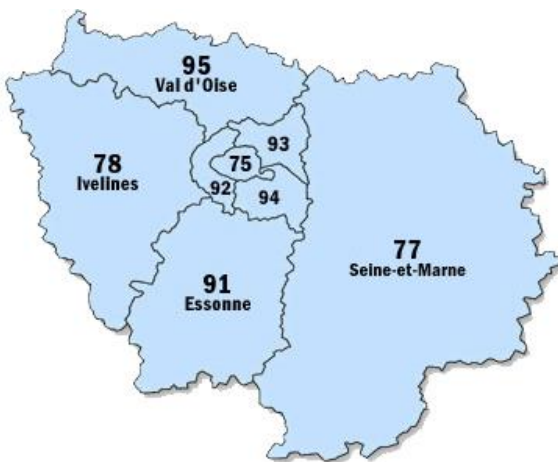
67 813 396 d'habitants = 65 627 454 en métropole + 2 185 942 dans les Départements d'Outre-mer au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### >Superficie de la France :

633 109 km<sup>2</sup> = 543 940 km<sup>2</sup> pour la France métropolitaine + 89 169 km<sup>2</sup> pour l'outre-mer.

> **34 955 communes au 1<sup>er</sup> janvier 2022**

## 2. Carte de la région



### >Population de l'Île-de-France :

12 395 148 au 1<sup>er</sup> janvier 2022

## 3. Carte du département



### >Superficie du Val-d'Oise :

1 246 km<sup>2</sup>

### >Point culminant :

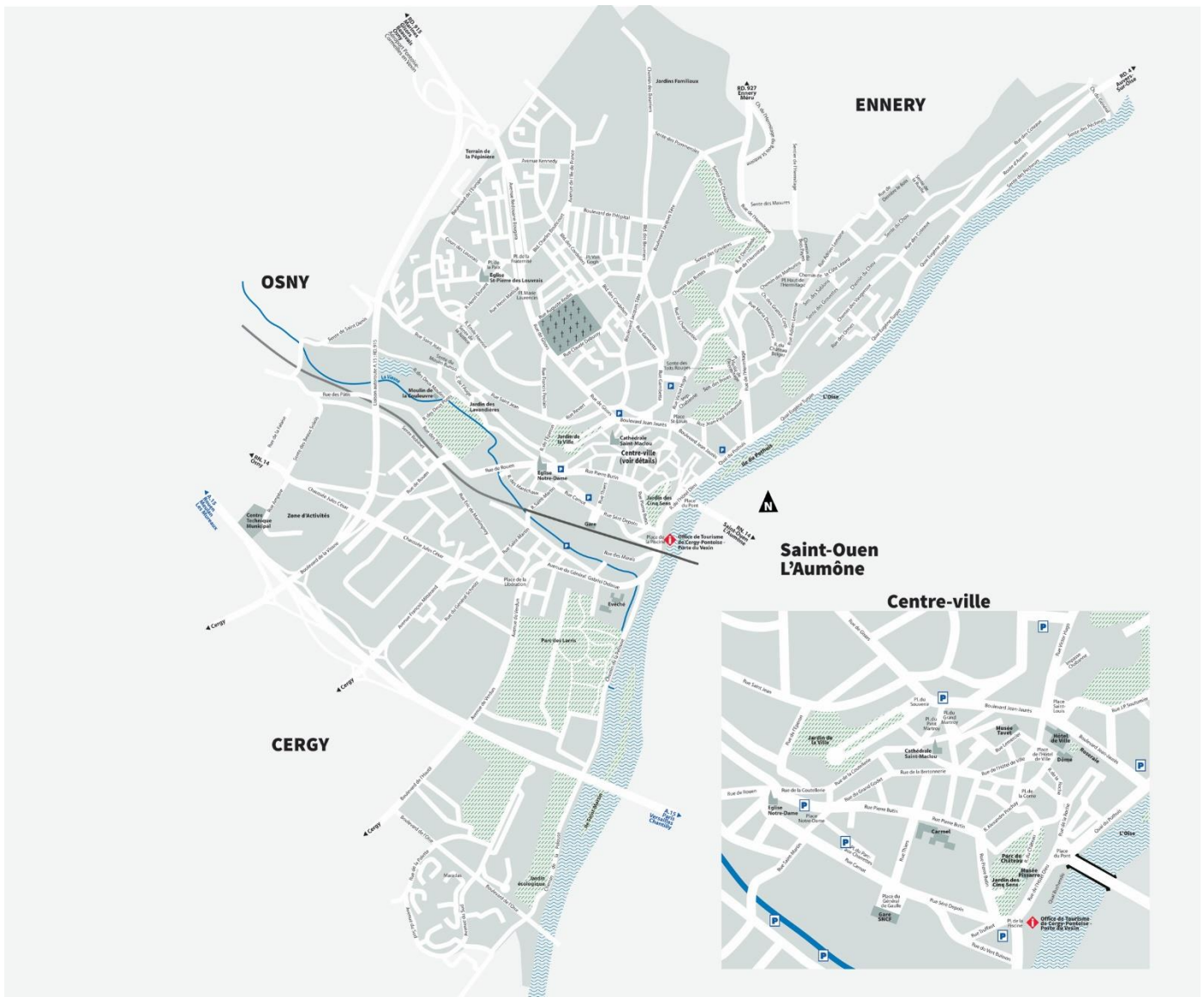
217m aux Buttes de Rosne, près de Neuilly en Vexin

### >Préfecture :

Cergy / 184 communes

1 276 534 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2022

## 4. Plan de Pontoise



- > **Pontoise** (vient du latin Pons Isarae = le Pont de l'Oise)
- > **Région** : Île-de-France (créée en 1972)
- > **Département** : Val-d'Oise (créé en 1968)
- > **Code postal** : 95 300
- > **Population** : 32 891 au 1<sup>er</sup> janvier 2022
- > **Superficie** : 715 hectares (7,15 Km<sup>2</sup>)
- > **Altitude** : 27 mètres
- > **Gentilé (= Nom des habitants)** : Pontoisiens et Pontoisiennes
- > **Situation géographique** : à 30 km au Nord-Ouest de Paris

## 5. Situation géographique et administrative, environnement



Située dans le département du Val-d'Oise, à trente kilomètres environ des portes de Paris, Pontoise se positionne à la limite du plateau du Vexin et à la confluence de l'Oise et de la Viosne.

Les vallées des deux rivières ont façonné le relief et dégagé un éperon calcaire, le Mont Bélier, sur lequel était autrefois édifié le château, résidence ordinaire de Saint-Louis.

Le centre ancien, fortifié et juché à flanc de coteau, est compris entre le Mont Bélier, qui surplombe l'Oise, et la falaise qui borde la Viosne. A l'est, la falaise forme un rempart naturel. La ville, qui s'étend entre les trois plateaux des Cordeliers, de Saint-Martin et de l'Hermitage bénéficie d'un site privilégié : un paysage varié composé de la vallée de l'Oise, de coteaux verdoyants, d'espaces boisés et d'étendues de campagne annonçant le Vexin français, qualités paysagères ayant attiré les artistes impressionnistes dès la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.

Chef-lieu du département du Val d'Oise et au cœur d'une communauté d'agglomération, la commune s'étend sur une superficie de 715 hectares.

Ses limites naturelles sont les régions du Vexin français, de la plaine de France et du Parisis.

Elle est aujourd'hui la seconde ville de l'agglomération de Cergy-Pontoise et y témoigne d'une ferme volonté de vivre dans son temps tout en témoignant de l'histoire.

A l'orée du Parc Naturel Régional du Vexin Français dont elle est la capitale historique, elle ouvre aux touristes des possibilités multiples de voyages et de découvertes.

## > Accès : l'eau, la route et le rail

L'Oise, grande voie navigable, longe tout l'Est de la commune avant de rejoindre la Seine à Conflans Sainte-Honorine.

Sur le plan autoroutier, Pontoise est bien desservie. L'autoroute A 15 traverse le sud de la commune, prolongée par la RN 14 en direction de Rouen. La Francilienne permet de rejoindre l'A14 et Versailles au sud, l'A16, l'A1 et Roissy-Charles de Gaulle au nord.

Les usagers des transports en commun ont à leur disposition plusieurs moyens pour se déplacer :

- Le réseau SNCF qui assure une liaison avec la Gare du Nord et la Gare Saint-Lazare, et la ligne C du RER qui permet de rejoindre le cœur de la capitale.
- Le SAN a développé un réseau de bus dans toute l'agglomération : 19 lignes de bus dont 8 qui sillonnent Pontoise et qui permettent aux habitants soit de circuler intramuros soit de se rendre dans les communes de l'agglomération.





# II. Histoire

## A. Le blason de la Ville



« *D'azur sur un pont à cinq arches (le nombre d'arches a évolué au cours du temps entre trois, quatre et cinq) baigné dans les flots sommé d'un château à trois tours entre deux fleurs de lis.* »

Les murs et les tours évoquent l'enceinte et le château, le pont et la rivière rappellent le franchissement de l'Oise, les fleurs de lis indiquent que Pontoise était une des bonnes villes du royaume, deux molettes d'éperons qui étaient situées sous les arches du pont rappelaient que ma charge de maire conférait le rang d'écuyer

## B. Chronologie sommaire

- 864** > Charles le Chauve donne à l'abbaye de Saint-Denis des biens sis à Pontoise : Première mention de Pontoise dans des textes.
- 868** > Première foire Saint-Martin.
- 911** > Traité de Saint-Clair-sur-Epte, Charles le Simple, roi des Francs, donne à Rollon, un Normand, les terres de l'Epte à la mer. Pontoise devient rapidement ville frontière et défend les abords de Paris
- 1069** > Le roi de France prend l'abbaye de Saint-Martin sous sa protection.
- 1077** > Le Vexin français rentre dans le domaine royal : Pontoise à l'autorisation royale d'y installer un prévôt
- 1090** > Document attestant l'existence d'un pont.  
> Construction de l'église Saint-Maclou.
- 1099** > Mort de Saint Gautier, premier abbé de Saint-Martin.
- 1153** > Canonisation de Saint Gautier.
- 1170** > Première fête de la Saint-Gautier.
- 1177** > Pose de la première pierre de l'église Notre-Dame.
- 1188** > Charte communale de Philippe Auguste qui autorise la ville le droit de s'administrer elle-même.
- 1225** > Acquisition d'un immeuble rue Lemercier pour l'installation du grand Vicariat.
- 1231** > Vierge miraculeuse de Pontoise.
- 1233** > Fondation du premier couvent des Cordeliers, actuel Hôtel de ville.
- 1244** > Vœux de Saint Louis de se croiser.
- 1248** > Création de la confrérie aux Clercs.
- 1259** > Achèvement du premier Hôtel Dieu.
- 1303** > Le maire est concurrencé par le prévôt, délégué du roi.
- 1314** > Supplices des frères d'Aulnay.

- 1332** > Pontoise compte 8 000 habitants.
- 1356** > Destruction du premier couvent des Cordeliers, reconstruit à l'intérieur des remparts.
- 1378** > Création de l'Hôpital Saint-Jacques.
- 1437** > Les Anglais prennent Pontoise.
- 1441** > Siège des Français devant Pontoise et prise de la ville.
- 1477** > Construction de l'hôtel d'Estouteville : actuel musée Tavet-Delacour
- 1484** > Première destruction de l'église Notre-Dame.
- 1485** > Consécration de l'église des Cordeliers.
- 1508** > Louis XII fait son entrée dans Pontoise.
- 1562** > Déclaration royale autorisant l'exercice du culte protestant à Pontoise.
- 1563** > Edification de l'église du Carmel.
- 1564** > Ouverture du collège de Pontoise.
- 1579** > Etablissement des Mathurins à l'Hermitage.
- 1583** > Grande épidémie de peste.
- 1589** > Combats de la ligue : ruine matérielle de la ville.
- 1594** > Pontoise ouvre ses portes au roi Henri IV.
- 1602** > Installation des Carmélites à Pontoise.
- 1604** > Construction du premier château de Marcouville.
- 1611** > Installation des Ursulines.
- 1618** > Mort de Marie de l'Incarnation.
- 1633** > Nouvelle épidémie de peste.
- 1635** > Dédicace de l'église des Ursulines.
- 1638** > Nouvelle épidémie de peste.
- 1648** > Séjour de la Reine Anne d'Autriche pour la fête de Sainte Thérèse.  
> Edit royal créant une élection en chef de Pontoise.
- 1652** > Séjour de Louis XIV et Anne d'Autriche à Pontoise.
- 1657** > Louis XIV unit le bureau des pauvres et l'Hôpital Saint-Jacques.
- 1658** > Installation des Bénédictines anglaises à Pontoise.
- 1666** > La garnison militaire part définitivement pour Mantes.
- 1669** > Transfert de la maîtrise des Eaux et Forêts de Pontoise à Saint-Germain.
- 1670** > Sacre de Bossuet dans l'église des Cordeliers.
- 1671** > Le cardinal de Bouillon devient abbé de Saint-Martin.
- 1684** > Construction du château de Saint-Martin par le Cardinal de Bouillon.
- 1685** > Pontoise compte 3978 habitants.
- 1706** > Lettres patentes qui affranchissent la ville des tailles : en échange des droits seraient perçus au bénéfice du roi sur les entrées de marchandises
- 1720** > Premier exil du Parlement par Louis XV.
- 1725** > Pontoise compte 5157 habitants.
- 1739** > Début de la démolition du château.
- 1753** > Second exil du Parlement par Louis XV.
- 1762** > Expulsion des Jésuites de Pontoise.
- 1774** > Rappel des parlements par le nouveau roi Louis XVI.
- 1779** > Le Prince de Conti offre un hôtel particulier pour l'administration municipale place du Petit Martroy.
- 1786** > La chapelle du couvent des Bénédictines anglaises est désaffectée.

- 1787** > Suppression du monastère des Bénédictines anglaises.
- 1788** > Ruine définitive de l'abbaye de Saint-Martin.
- 1789** > Tornade qui détruit toutes les récoltes.  
> Suppression de l'octroi.  
> Election des représentants aux Etats généraux.
- 1790** > Pontoise est intégrée dans le département de Seine et Oise.  
> La municipalité élue compte 18 notables, 8 officiers municipaux et 1 maire.  
> Le curé Aubert de Notre-Dame refuse la constitution civile du Clergé.  
> Vente des couvents, églises à des particuliers : destruction de Saint-André, Saint-Pierre et Saint-Mellon.
- 1791** > Une grande partie de l'abbaye Saint-Martin est rasée.  
> Cérémonie pour l'arrivée de la pierre de la Bastille.  
> Prestation de serment des Pontoisiens à la Constitution.
- 1792** > Rétablissement de la garde du pont sur l'Oise par la garde nationale.  
> Fermeture du couvent des Ursulines.
- 1793** > Suspension des cultes.  
> Création du comité de salut public de Pontoise.
- 1794** > Monument élevé sur le Mont Bélien à la gloire de la Convention.  
> Création de la Société Populaire de Pontoise.  
> Plantation d'un arbre de la Liberté place du Grand Martroy.
- 1799** > Pontoise devient sous-préfecture du Val-d'Oise.  
> L'actuel musée Tavet-Delacour devient la sous-préfecture de Pontoise.
- 1803** > Le collège de Pontoise acquiert le statut d'école secondaire.
- 1806** > Rétablissement de l'octroi.
- 1814** > Occupation de Pontoise par les Russes.
- 1815** > Occupation de Pontoise par les Prussiens.
- 1823** > Construction du nouvel Hôtel Dieu (architecte Pierre Fontaine).  
> Le tribunal s'installe dans le grand vicariat, actuel musée Tavet-Delacour.
- 1832** > Epidémie de choléra.
- 1838** > Renouvellement du vœu de Pontoise.
- 1841** > Construction d'un nouveau pont routier.
- 1846** > Inauguration de la ligne de chemin de fer Paris/Pontoise mais la gare est à Epluches.
- 1849** > Nouvelle épidémie de choléra.
- 1851** > Etablissement des Dames de la Compassion.
- 1854** > La municipalité achète l'ancien couvent des Cordeliers pour y installer les services municipaux.
- 1855** > Second plan d'urbanisme.
- 1857** > Destruction de l'ancienne église des Cordeliers pour agrandir la place de l'Hôtel de Ville.
- 1862** > Inauguration de la nouvelle gare.
- 1863** > Percement de l'escalier monumental couronné par la statue du Général Leclerc, beau-frère de Napoléon.
- 1868** > Construction de l'école de la Compassion.
- 1869** > Destruction de l'école des Ursulines.  
> Destruction définitive du reste du couvent des Ursulines lors du percement de la rue Impériale.  
> Inauguration du quartier de la Gare et de la rue Impériale (actuelle rue Thiers).

- 1870** > Occupation prussienne (16 septembre 1870-26 juin 1871).  
> Destruction du pont routier.
- 1872** > Pissarro se fixe à Pontoise.
- 1877** > Création de la Société Historique et Archéologique de Pontoise et du Vexin.
- 1886** > Construction du Tribunal de Commerce.
- 1887** > Construction du Kiosque à musique dans le Jardin de la Ville.
- 1891** > Edification d'un nouveau pont routier.
- 1892** > Ouverture du musée Tavet-Delacour.
- 1900** > Construction de la Caisse d'Epargne de Pontoise.
- 1903** > Inauguration du nouveau collège actuel collège Chabanne.
- 1905** > Expulsion des sœurs de la Compassion.
- 1906** > Troubles lors de l'inventaire des biens religieux (Séparation de l'Eglise et de l'Etat).
- 1911** > Pontoise compte 9855 habitants.
- 1913** > Début de la construction de la caserne Bossut.  
> Inauguration de la salle des fêtes.  
> Ouverture des Bains Douches.
- 1914** > Blâme infligé au maire Mallet pour avoir invité la population à quitter la Ville suite à l'avance allemande – cette attitude a été jugée comme défaitiste.
- 1919** > Entrée du 22<sup>ème</sup> dragon dans Pontoise.
- 1920** > Construction de la Banque de France, achevée en 1925.
- 1921** > Démolition de l'ancien collège.  
> Pontoise compte 8663 habitants.
- 1929** > Construction du nouvel hôpital.  
> Le château de Saint-Martin accueille l'école privée Saint-Martin de France.
- 1932** > Construction du tribunal place Nicolas-Flamel.
- 1938** > Nouvelle procession à la Vierge (vœu de 1638).
- 1939** > Inauguration du groupe scolaire de l'Hermitage.
- 1940** > Bombardements : destruction de l'Hôtel Dieu, du quartier du Pothuis en partie.  
> Dynamitage du pont routier.
- 1941** > Rétablissement des sœurs de la Compassion.
- 1943** > Suppression définitive de l'octroi.
- 1944** > Destruction du pont de chemin de fer.  
> Bombardements de Pontoise, les 9 et 14 août.  
> Libération de Pontoise, le 31 août.
- 1947** > Inauguration du pont routier.
- 1950** > Restauration du château de Marcouville, détruit en partie pendant la Seconde Guerre Mondiale.
- 1954** > Projet du quartier de l'hôpital.  
> Pontoise compte 14 139 habitants.
- 1958** > Projet du quartier des Cordeliers.
- 1960** > Projet du nouveau quartier des Louvrais.
- 1961** > Ouverture de la piscine de l'Hôtel Dieu.
- 1962** > L'Eglise Saint-Maclou devient cathédrale.
- 1964** > Pontoise devient chef-lieu du département du Val-d'Oise.

- 1965** > Création de l'Office Municipal Culturel et l'Office Municipal Sportif chargés de l'animation de la Saison annuelle des spectacles, des Centres socio-culturels des Louvrais et de Marcouville, les salles de sport et la formation des jeunes.
- 1966** > Création de l'EPA Etablissement Public d'Agglomération.  
> Election de Pontoise en Evêché.
- 1967** > Pontoise devient sous-préfecture du département du Val-d'Oise.
- 1969** > Dernière fête de septembre.
- 1972** > Création de l'Office Social Municipal qui prend en charge les foyers des Jeunes travailleurs et le Service de placement des nourrissons.
- 1974** > Inauguration de la bibliothèque annexe de Marcouville.
- 1980** > Inauguration du Jardin des Lavandières et de la sculpture « l'Arbre de vie ».  
> Inauguration du musée Camille-Pissarro.
- 1981** > Inauguration de l'espace piétons dans le centre-ville.
- 1982** > Inauguration de l'aire de stationnement des gens du voyage.  
> Inauguration du Centre de loisirs des Beurriers.
- 1984** > Premier prix annuel d'histoire : le prix Michelet.
- 1985** > Premier Festival Baroque.  
> Pontoise compte 28159 habitants.  
> Création du Syndicat d'Agglomération Nouvelle (SAN) qui remplace le Syndicat Communautaire d'Agglomération (SAC).
- 1986** > Premier salon du livre d'histoire.
- 1988** > Inauguration de la bibliothèque Guillaume-Apollinaire.
- 1989** > Fermeture de la piscine de l'Hôtel Dieu.
- 1992** > Inauguration du cinéma Utopia.  
> Ouverture de la piscine des Louvrais.
- 1993** > Approbation du nouveau POS.
- 1995** > Premier forum des Associations.
- 1996** > Inauguration de la mairie annexe de Marcouville.
- 1999** > Pontoise compte 27494 habitants.  
> Inauguration du Bureau Informations Jeunesse.  
> Testament Matisse : don de sa femme à la ville d'une toile appelée «Nature morte aux livres ».
- 2000** > Arrivée du RER C à Pontoise.
- 2001** > Inauguration du Hall Omnisports Philippe-Hémet.
- 2002** > Démolition de l'ancien Palais de Justice.  
> Destruction de la piscine de l'Hôtel Dieu.
- 2003** > Exposition du centenaire de Camille-Pissarro.  
> Début de la construction de la Cité Judiciaire.
- 2006** > Inauguration de la Cité Judiciaire.
- 2007** > Signature de la convention « Ville et pays d'art et d'histoire ».
- 2008** > Inauguration le 12 septembre de la nouvelle place de la Gare.
- 2009** > Ouverture de l'Espace Larris-Maradas.
- 2010** > Inauguration des trois Places et du Caméléon.
- 2011** > Inauguration du Relais Assistantes Maternelles, du Complexe Sportif des Louvrais et du nouvel Office de Tourisme de Cergy-Pontoise – Porte du Vexin.
- 2012** > Inauguration de l'école primaire Gustave-Loiseau, le 23 novembre.
- 2013** > Le Dôme fête ses cent ans.

- 2014**
- > Ouverture du Parc du Château de Marcouville,
  - > Inauguration de la Crèche des Larris, en mai
  - > Le 12 juin, le Complexe Sportif des Louvrais devient le Complexe Nelson-Mandela
  - > La Maison de quartier des Louvrais fête ses 40 ans.
- 2015**
- > Inauguration sur le cours des Louvrais des 42 stèles retraçant les grandes étapes de l'Histoire Européenne.
  - > Inauguration du Pôle Judiciaire de la Gendarmerie Nationale au quartier Lange.
  - > Stéphane Charbonnier dit « Charb », a été fait citoyen d'honneur de la Ville.
- 2016**
- > Inauguration de la Maison des Arts au Château de Marcouville.
- 2017**
- > Inauguration du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine « Carré Patrimoine », le 15 septembre.
- 2018**
- > La bibliothèque Guillaume Apollinaire fête ses 30 ans.
  - > Inauguration de l'Espace des Cordeliers (la nouvelle crèche et le centre familial des Cordeliers), le 05 octobre.
- 2019**
- > Inauguration du parcours touristique « Destination Impressionnisme », le 30 mars.
  - > Inauguration de l'école des Lavandières, le 27 septembre.
- 2020**
- > La dalle de Marcouville s'effondre à cause d'un incendie souterrain, le 03 juillet.
  - > Création de Réserve citoyenne de Pontoise, en novembre.
- 2021**
- > Ouverture de la maison médicale des Cordeliers (19 avril, inaugurée le 16 novembre)
  - > Inauguration du parcours « Destination Impressionniste » (06 juin)
  - > Rénovation de la crèche de Marcouville (inaugurée le 11 octobre)
- 2022**
- > Le parking Jean Luc Maire, le Jardin de la Ville et la Place du Souvenir sont inaugurés (23 avril).
  - > Dévoilement de l'îlot Lemercier (16 septembre)
- 2023**
- > Inauguration du nouveau marché des Louvrais (16 avril)
  - > Inauguration de la crèche Bossut (24 octobre)

# III. Vie municipale



## A. Une commune, c'est quoi ?

La France, au 1<sup>er</sup> janvier 2022, est divisée en **34 955** communes.

Chaque commune de France constitue une structure indépendante appelée collectivité locale. Elle est gérée de manière autonome par des élus.

Le Code général des collectivités territoriales fixe les domaines d'intervention de la commune ainsi que son mode de fonctionnement.

De nouvelles lois sont votées régulièrement et modifient donc le cadre dans lequel évoluent les communes.

- ✓ La loi du 12 juillet 1999 précise le fonctionnement et les compétences de la **coopération intercommunale**.
- ✓ La loi « Solidarité et Renouvellement Urbain (dite loi SRU), votée en décembre 2000, réforme certains domaines d'intervention de la commune, en particulier l'**Urbanisme, le Logement social et les Déplacements urbains**.
- ✓ La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité explique, entre autres, le rôle tenu par les communes dans le **recensement de la population**.
- ✓ La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 souligne de rôle des communes comme chef de file pour fixer les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives à la **mobilité durable**, à l'organisation des **services publics de proximité**, à l'**aménagement de l'espace** et au **développement local**.

## B. Les compétences de la commune

La commune tient un double rôle :

- ✓ elle sert d'intermédiaire entre l'Etat et les citoyens pour certaines formalités administratives ;
- ✓ elle gère des responsabilités locales de manière autonome.

Parmi ces responsabilités locales, les deux interventions fondamentales consistent à :

- ✓ planifier l'Urbanisme : la commune peut ainsi piloter son développement (maintien d'activité agricole, aménagement de zones industrielles ou d'habitations, protection des sites naturels...) ;
- ✓ fournir des services publics qui nous concernent tous dans notre vie quotidienne. On retiendra particulièrement les services dit « techniques » (eau potable, égouts, ramassage des ordures...) et l'action au niveau des écoles maternelles et primaires.

De plus, selon ses besoins et ses moyens, la commune intervient souvent d'une manière complémentaire et facultative dans de nombreux domaines :

- ✓ aide sociale ;
- ✓ soutien de l'économie ;
- ✓ développement de la culture et du sport.

Par son action générale, la commune complète celle d'autres acteurs publics (Etat, région ou département) ou privés (entreprises, associations).

## C. Les grands choix de la commune

Dans chaque commune de France, les élus doivent faire des grands choix et définir la politique municipale en fonction des besoins de la population et des moyens dont dispose la mairie.

Ils votent chaque année le budget :

- ✓ au niveau des recettes, ils décident du taux des impôts locaux et également s'ils vont emprunter ou non ;
- ✓ en ce qui concerne les dépenses, ils décident de leur répartition en fonction des choix qu'ils ont faits au niveau de la politique municipale.

Ils déterminent la manière dont les actions municipales seront effectuées :

- ✓ par des Services municipaux ;
- ✓ par des Régies indépendantes ;
- ✓ par des établissements publics ;
- ✓ par des sociétés privées sous contrat de concession ou d'affermage ;
- ✓ par d'autres structures subventionnées par la Mairie.





#### **D. Le fonctionnement de la commune**

Les pouvoirs municipaux sont répartis entre les différents élus :

- ✓ la Municipalité définit et propose la politique municipale ;
- ✓ le Conseil municipal vote toutes les grandes décisions, comme l'indique le Code général des collectivités territoriales : « Le conseil municipal règle, par ses délibérations, les affaires de la commune ».

Le maire, personnage central de la commune, a de multiples responsabilités :

- ✓ il représente l'Etat, sous l'autorité du Préfet ;
- ✓ il exécute les décisions du Conseil municipal ;
- ✓ il administre le personnel communal ;
- ✓ il assure le maintien de l'ordre public.

De plus, il joue un rôle « moteur » dans la gestion de la commune :

- ✓ il a souvent l'initiative des idées qu'il propose au conseil municipal ;
- ✓ il dispose d'un pouvoir propre qui lui permet de régler certaines affaires ;
- ✓ il contribue par sa personnalité au dynamisme et au développement de la Commune.

Les citoyens choisissent les dirigeants de la commune lors des élections municipales. Ils décident ainsi indirectement de la politique municipale.

## **E. Élection du maire et des adjoints**

Le maire et les adjoints sont élus par les conseillers municipaux.

Dans les jours qui suivent les élections municipales, les conseillers municipaux nouvellement élus, vont se réunir pour une première séance du conseil municipal, consacrée à l'élection du maire et de ses adjoints.

Les conseillers municipaux vont élire le maire parmi eux :

- ✓ si un conseiller obtient au moins 50% des voix, il est élu maire ;
- ✓ sinon, il y a un deuxième tour ;
- ✓ si personne n'est élu au second tour, un 3<sup>ème</sup> tour est organisé et sera élu maire le candidat le mieux placé, même s'il n'obtient pas 50% des voix.

Les adjoints, dont le nombre maximum est limité à 30% du nombre des conseillers municipaux, sont élus suivant la même procédure. C'est par contre le maire qui décide par la suite de leur donner ou non une « délégation ».

## **F. Le Conseil municipal**

Le Conseil municipal se réunit au moins une fois par trimestre en séance publique. Le maire fixe l'ordre du jour qui comporte un ou plusieurs projets à examiner.

Le Conseil municipal en discutant et en votant, a pour rôle d'accepter ou de refuser les projets qui lui sont soumis. C'est donc lui qui prend les décisions. Elles sont appelées « délibérations du conseil municipal ».

Le Conseil ne peut délibérer qu'en présence de la majorité de ses membres. Le vote s'exprime à la majorité absolue, soit à plus de 50% des voix.

# IV. Vie municipale à Pontoise

## A. La Municipalité

### 1. Le Maire



#### **Stéphanie VON EUW\***

Maire

Conseillère de la Région Île-de-France  
Vice-Présidente de la Communauté  
d'agglomération de Cergy-Pontoise en  
charge de la Stratégie financière et des  
financements extérieurs

### 2. Les adjoints au Maire



#### **1<sup>er</sup> adjoint**

#### **François DAOUST\***

Chargé de la Sécurité, de la Prévention et  
du Civisme.



#### **2<sup>ème</sup> adjointe**

#### **Anne FROMENTEIL**

Chargée l'Éducation, de la Petite enfance et  
de la Famille



#### **3<sup>ème</sup> adjoint**

#### **Robert DUPAQUIER**

Chargé de l'Urbanisme et du Patrimoine



#### 4<sup>ème</sup> adjointe

##### **Léna MOAL\***

Chargée de la Mobilité et de la Transition écologique



#### 5<sup>ème</sup> adjoint

##### **Laurent LAMBERT\***

Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise en charge du Projet d'administration territoriale et mutualisation  
Chargé des Finances, des Marchés publics et du Monde combattant



#### 6<sup>ème</sup> adjointe

##### **Laëtitia BELLEVILLE-DEWALLE**

Chargée de la Solidarité, de la Vie associative et des Seniors



#### 7<sup>ème</sup> adjoint

##### **Sébastien BLANCHARD**

Chargé du Sport et de la Jeunesse



#### 8<sup>ème</sup> adjointe

##### **Schahrazade DELAMARE**

Chargée de l'Attractivité économique, de la Vie des quartiers et de la Santé



### 9<sup>ème</sup> adjoint

#### **Patrick MORCELLO**

Chargé de l'Art, de la Vie culturelle et de l'Évènementiel



### 10<sup>ème</sup> adjointe

#### **Marie-Claude CABARRUS**

Chargée du Logement et de la Lutte contre l'Habitat indigne



### 11<sup>ème</sup> adjoint

#### **Sébastien GUERY**

Chargé des Grands travaux, de l'Aménagement urbain et de la Voirie

## 3. Les Conseillers municipaux

### **Union pour Pontoise**

Mme Céline ALVES-PINTO\*

*Conseillère municipale déléguée à la Coordination avec l'Agglomération*

M. Philippe ROUDEN

*Conseiller municipal délégué au Management et aux Ressources humaines*

Mme Céline KALNIN

*Conseillère municipale déléguée à la Pédagogie des actions environnementales*

M. Laurent LEBAILLIF\*

*Conseiller municipal délégué l'Animation de la vie économique*

Mme Monique LEFEBVRE\*

*Conseillère municipale déléguée au Tourisme, au Jumelage et relations internationales*

M. Emmanuel PEZET\*

Mme Annick FERRÉ  
*Conseillère municipale déléguée chargée de partenariat financiers*

M. Rémi BOUXOM

*Conseiller municipal Mission « suivi budgétaire »*

Mme Hélène FRITSCH

M. Yacine BIRAZAN

Mme Stéphanie PACKERT

*Mission « insertion »*

M. Raoul NKAMWA

Mme Karine LAVENU

*Mission « handicap »*

M. Rolland DELHORBE

*Conseiller municipal délégué aux Services numériques*

Mme Marie-Christine DEJARDIN

*Mission « seniors »*

Mme Béatrice BURY

*Mission « Jeunesse »*

Mme Armelle LEGRAND-ROBERT

*Mission « santé et services funéraires »*

M. François FROMANGÉ

## **Vivre à Pontoise 2020**

M. Gérard SEIMBILLE\*

Mme Claire MOUTTÉ

M. Pascal BOURDOU

Mme Agnès IRRMANN

M. Jean-Michel ADAM

## **Pontoise écologique et solidaire**

Mme Sandra NGUYEN DÉROSIER\*

M. Matthieu DREVELLE

M. Gérard BOMMENEL

Mme Florence CHAMBON

Élu en juin 2020 pour six ans, le Conseil municipal est la principale instance gestionnaire de la Ville.

Le Conseil municipal doit réglementairement se réunir au moins une fois par trimestre, mais à Pontoise, le conseil se réunit deux fois par trimestre. Il se déroule à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil.

Le Maire fixe l'ordre du jour de la séance. Celle-ci est ouverte au public. Le Conseil exerce ses compétences en adoptant des délibérations. A travers l'exécution des délibérations, le Conseil municipal met en place la politique de la commune. Toutes les séances de Conseil municipal sont indiquées à l'avance sur le site de la ville : [www.ville-pontoise.fr](http://www.ville-pontoise.fr)

*N.B. Les conseillers municipaux dont le nom est suivi d'un \* sont également conseillers communautaires*



## B. Le Conseil Municipal des Enfants (CME)



**Créé en 2024, le Conseil Municipal des Enfants** est une instance de concertation et de dialogue entre les élus municipaux et les enfants de la ville. Il leur permet de s'exprimer sur les sujets qui les concernent et d'être associés à la vie de la commune. Les enfants sont ainsi reconnus comme des citoyens à part entière et contribuent activement à l'amélioration de la vie de leur cité.

Véritable initiation des enfants à la vie politique et sensibilisation à la citoyenneté, le CME a pour mission de familiariser les enfants avec les processus démocratiques, de débattre d'idées concernant le cadre de vie des enfants de la ville,

d'écouter les propositions de chacun, de défendre leurs projets (solidarité, vie locale, associations, culture, environnement...), puis de les voter pour les présenter au Maire.

Être élu au CME demande une grande implication dans des projets éducatifs citoyens, permet de montrer son intérêt pour la ville et ses habitants et de vivre une expérience riche, constructive et citoyenne. Véritable travail d'équipe, le CME sensibilise les enfants à une démarche citoyenne et donne une place particulière aux adultes de demain.

### 1. Qui peut en faire partie ?

Les enfants, âgés de 9 à 12 ans, fréquentant les accueils de loisirs chaque mercredi.

### 2. Comment en faire partie ?

Les élections sont mises en place tous les ans, en octobre, au sein des trois accueils de loisirs municipaux, pour les enfants intégrant le cycle 3 (entrée en CM1).

### 3. Comment ça fonctionne ?

Le CME se rassemblera pour des ateliers de projets avec les animateurs désignés du service Enfance de la manière suivante : une rencontre un mercredi par mois par structure, puis toutes les 6 semaines en plénière. Six animateurs sont désignés « animateurs citoyens ».

Les enfants élus seront amenés à participer à des instances communales et commémorations, à des actions de sensibilisation à l'environnement, des actions de solidarité (handicap, rencontres intergénérationnelles).

### 4. Combien de temps pour s'engager ?

Les candidats sont élus pour un mandat de deux ans. Une partie des membres est renouvelée chaque année. L'intronisation des nouveaux membres du nouveau Conseil Municipal des Enfants a eu lieu le samedi 27 avril 2024.

#### Renseignements

Service Enfance  
34, rue Alexandre-Prachay – 95 300 Pontoise  
Tél : 01 34 43 34 85  
[education@ville-pontoise.fr](mailto:education@ville-pontoise.fr)

## C. Le Conseil des Sages



**Créé en 2012, le Conseil des Sages** vise à renforcer la place active et citoyenne des Seniors dans la ville.

**Le Conseil des Sages** est une instance de réflexion, de propositions et d'actions, qui a une mission de conseil sur des projets de la vie quotidienne dans la commune. Les Sages apportent un œil critique, une analyse et une connaissance au service des habitants en consultation avec les élus et les services administratifs.

Il est constitué de 4 commissions :

- ✓ **Cadre de vie et environnement**,  
pour traiter de la vie de quartier, des transports et de l'accessibilité ;
- ✓ **Vivre ensemble et vivre mieux**  
qui vise à traiter de la solidarité et du mieux vivre en collectivité ;
- ✓ **Intergénérationnel**  
dont l'objectif est le partage d'expériences, les actions intergénérationnelles et le logement intergénérationnel ;
- ✓ **Communication et information**  
qui a pour rôle de communiquer sur le Conseil des Sages et d'informer sur les actions réalisées.

### **Le Conseil des Sages en action**

Le Conseil des Sages se réunit en assemblée plénière au moins 3 fois par an, auxquelles s'ajoutent des commissions mixtes selon l'avancement des projets et les réunions de travail de chaque commission.

### **Rejoindre le Conseil des Sages**

Le Conseil des Sages travaille en toute indépendance dans le cadre du règlement intérieur et dans le respect des libertés fondamentales de pensées et d'opinions. Les membres sont bénévoles, et leur objectif est de s'engager dans une instance de démocratie locale.

Actuellement, 18 membres occupent le Conseil des Sages de Pontoise.

Si vous souhaitez rejoindre le Conseil des Sages vous devez être résidant à Pontoise, retraité et âgé d'au moins 60 ans.

### Renseignements

Service Seniors

34, rue Alexandre-Prachay – 95 300 Pontoise

Tél. : 01 34 43 30 70 / 30 73



## D. Liste des maires depuis 1790

À Jacques de Monthier, dernier maire royal de Pontoise, du 12 novembre 1780 au 21 février 1790, succèdent :

<b>SAUVAT</b> François-Mellon <i>21 février 1790</i>	<b>TRUFFAUT</b> Jean-Louis <i>21 février 1820</i>	<b>BILLOIN</b> Charles-Arthur <i>18 mai 1884</i>	<b>ROLLOT</b> Jean-Michel <i>23 juin 1995</i>
<b>FRERE</b> Jacques-Pierre <i>23 novembre 1791</i>	<b>DEJEAN</b> Dieudonné <i>8 novembre 1829</i>	<b>RICHOMME</b> Marie-Prosper <i>8 février 1890</i>	<b>HOUILLOIN</b> Philippe <i>25 mars 2001</i>
<b>CHARLES</b> Pierre-Henri <i>18 décembre 1792</i>	<b>DELEVAL</b> Paul-Nicolas <i>26 septembre 1830</i>	<b>LAVOYE</b> Pierre <i>15 mai 1892</i>	<b>VON EUW</b> Stéphanie <i>28 juin 2020</i>
<b>LACROIX</b> Louis-Augustin <i>23 octobre 1793</i>	<b>MONDAIN</b> Jacques-Marie <i>24 octobre 1831</i>	<b>MALLET</b> Alexis-Désiré-Ernest <i>15 mai 1904</i>	
<b>PIQUEREL</b> Pierre-Simon <i>11 floréal An II (30 avril 1794)</i>	<b>GUERIN</b> Louis <i>5 janvier 1835</i>	<b>GUILLARD</b> Paul <i>21 juillet 1918</i>	
<b>DEPOIN</b> Jean-Baptiste <i>13 ventôse An III (3 mars 1795)</i>	<b>LEBAS</b> Claude-Gilles <i>10 août 1837</i>	<b>BISSON</b> Jules-Auguste <i>10 décembre 1919</i>	
<b>FRERE</b> Jacques-Pierre <i>3 frimaire An IV (24 novembre 1795)</i>	<b>TOUCHARD</b> François-Alexandre <i>30 août 1843</i>	<b>BALLEY</b> Félicien <i>1er mai 1924</i>	
<b>DELACOUR</b> Jean-Louis Antoine <i>8 floréal An V (27 avril 1797)</i>	<b>TAVERNIER</b> Jean-Baptiste Charles <i>17 août 1846</i>	<b>GEORGET</b> Georges <i>17 mai 1925</i>	
<b>VANIER</b> Claude <i>7 floréal An VI (26 avril 1798)</i>	<b>NACQUART</b> Raymond Louis <i>31 mars 1855</i>	<b>DECUTY</b> Pierre-Maurice <i>17 mai 1929</i>	
<b>LELARGE</b> Michel <i>28 floréal An VI (17 mai 1798)</i>	<b>LOINTIER</b> Auguste <i>1er mars 1860</i>	<b>MULOT</b> Louis-François-Gustave <i>17 mai 1935</i>	
<b>LESEURE</b> André-François Jean-Baptiste <i>20 messidor</i>	<b>SERE DEPOIN</b> Pierre-Ernest <i>7 septembre 1865</i>	<b>BOUTICOURT</b> Charles <i>30 août 1944</i>	
<b>LESURE</b> Gabriel-Louis <i>15 fructidor An XII (2 septembre 1805)</i>	<b>GERMAIN</b> Auguste Pierre Jules <i>22 mars 1871</i>	<b>DECUTY</b> Pierre-Maurice <i>24 octobre 1947</i>	
<b>ROGER D'ARQUINVILLIERS</b> Athanase-Victor <i>26 mai 1813</i>	<b>DONARS</b> Louis Constant <i>10 juin 1871</i>	<b>CHAUVIN</b> Adolphe <i>7 mai 1953</i>	
<b>PIQUEREL</b> Pierre-Simon <i>24 avril 1815</i>	<b>GERMAIN</b> Auguste Pierre Jules <i>31 décembre 1874</i>	<b>LACHENAUD</b> Jean-Philippe <i>27 mars 1977</i>	
<b>ROGER D'ARQUINVILLIERS</b> Athanase-Victor <i>30 septembre 1815</i>	<b>RICHOMME</b> Marie-Prosper <i>22 mars 1881</i>	<b>HEMET</b> Philippe <i>12 mars 1989</i>	

# V. Données sociodémographique et socio-économique

## A. La population

La commune de Pontoise compte au 1<sup>er</sup> janvier 2022, 32 891 habitants.



### > Recensements de 1664 à 2020

Années	Nombre d'habitants
1664	4 684
1685	3 978
1691	3 897
1696	3 456
1706	4 257
1713	4 171
1790	5 118
An IV	5 167
1801	5 174

<b>Années</b>	<b>Nombre d'habitants</b>
1806	5 161
1817	5 210
1821	5 339
1826	5 370
1831	5 458
1836	5 408
1841	5 419
1846	5 488
1851	5 637
1856	5 609
1861	6 065
1866	6 287
1872	6 480
1876	6 412
1881	6 675
1886	7 192
1891	7 422
1896	7 992
1906	8 492
1911	9 023
1921	9 915
1926	10 719
1931	11 709
1936	12 183
1946	11 009
1954	14 139
1962	15 232
1968	16 817
1971	25 400
1975	26 029
1982	26 780
1990	27 150
1992	29 001
1994	29 499
1997	30 281
1999	27 494
2002	28 700
2003	28 725
2009	29 939
2010	30 376
2011	30 982

<b>Années</b>	<b>Nombre d'habitants</b>
2014	31 337
2015	31 570
2016	31 160
2017	30 960
2018	30 767
2019	31 880
2020	31 434
2021	31 422
2022	32 891

## B. Les activités économiques



Au 31 décembre 2018, 2 972 établissements étaient répartis sur le territoire communal, dont 810 commerces. A Pontoise, on enregistre plus de 14 134 emplois. Les entreprises les plus génératrices d'emplois sont les administrations publiques (mairie, cité judiciaire...) et surtout les équipements de santé (centre hospitalier).

En dehors de ces entreprises du secteur public, le parc d'activités Ampère Saint-Martin constitue la principale zone d'activités économiques de la commune de Pontoise. Situé en bordure de l'autoroute A 15, entre le boulevard des Mérites, le boulevard François-Mitterrand et la chaussée Jules-César, coupé par le boulevard de la Viosne, ce parc d'activités couvre une superficie d'environ 23,2 ha. C'est dans ce site que sont implantés la Somag (un espace de travail regroupant plus de 100 entreprises), Clarins (fabrications de cosmétiques) et Tyco Electronics (fabrication de matériel électrique et électronique). En plus de ces sociétés, d'autres domaines d'activités sont représentés allant de la petite entreprise aux grandes structures (activités artisanales, services aux entreprises...). Le Centre Technique municipal de la Ville de Pontoise y est également implanté.

## C. L'emploi

En 2018, la ville compte 15 149 actifs dont 13 418 occupés, soit 88,57%. Les salariés représentent 90% de la population active. 25,4 % des Pontoisiens ayant un emploi travaillent dans la commune.

## D. Les logements

Le parc immobilier de Pontoise compte d'après les données du recensement 2018, un total de 14 551 logements dont 13 394 soit 92 % de résidences principales, 187 soit 1,3 % de résidences secondaires et 970 soit 6,7% de logements vacants. (Données INSEE).

Le nombre de résidences principales recensées par la Direction Départementale des Territoires est de 13 210 au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

En 2012, dans le parc des résidences principales, le logement collectif prédomine très nettement avec une proportion chiffrée à 74,1%. Il n'existe qu'un seul quartier à majorité pavillonnaire, le quartier de l'Hermitage. Les quartiers Saint-Jean, des Pâtis et Saint-Martin sont plus mixtes (Données INSEE)



Le parc locatif social totalise au sens de la loi S.R.U. 4 241 logements au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Pontoise compte 33,5% de logements locatifs sociaux. Ces derniers se concentrent principalement dans les quartiers des grands ensembles des années 70 (Marcouville, Louvrais et Larris-Maradas).

Pour le quartier Bossut, près de 2 600 logements sont prévus sur le quartier Bossut à l'horizon 2025, soit 7 000 à 8 000 habitants supplémentaires. La ZAC Bossut compte actuellement 360 logements de gendarmes, une résidence étudiante et des logements sociaux. Le groupe scolaire Gustave-Loiseau a déjà ouvert ses portes. Il compte 18 classes. A terme, la ZAC comprendra aussi des logements en accession, des commerces, des bureaux, des équipements publics et en son cœur un très large parc urbain.

Pour le quartier Lange, on peut dire qu'il n'y a pas de logements mais seulement une base de la gendarmerie scientifique.

# VI. Patrimoine

Un patrimoine bâti remarquable du Moyen-Âge au XIX<sup>e</sup> siècle

## A. La cathédrale Saint Maclou

Son architecture dominée par le style gothique conserve les traces du style roman initial. Bâtie au XI<sup>ème</sup> siècle la cathédrale subit une succession de travaux entre le XV<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle.

L'église devient cathédrale en 1966 par la création de l'évêché de Pontoise.



## B. L'église Notre Dame

À l'origine en 1177, l'église Notre-Dame est une chapelle construite pour les habitants d'un faubourg populaire : « la foulerie ». L'église est agrandie au XII<sup>ème</sup> siècle et en partie démolie pendant la guerre de Cent ans. Elle est transformée en basilique sous le règne de Charles VII et sera à nouveau démolie pendant les guerres de religion. Plus modeste, elle est consacrée en 1599. Cette église fait aujourd'hui l'objet d'importants travaux de restauration. On peut y voir encore le Tombeau de Saint-Gauthier (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle).



### C. Le monastère du Carmel



Fondé en France en janvier 1605 par Madame Acarie, il est le plus ancien Carmel encore en activité aujourd'hui. On y découvre l'ancien lit de la Viosne dérivé pour alimenter en eau une partie du centre-ville, témoignage du génie hydraulique du Moyen-Âge.

### D. Le musée Tavet-Delacour

Édifié au XV<sup>e</sup> siècle par le Cardinal Guillaume d'Estouteville, archevêque de Rouen pour le Vicaire, cet hôtel particulier abrite le musée Tavet-Delacour depuis 1889. Celui-ci présente la donation Otto Freundlich qui constitue l'ensemble d'œuvres modernes le plus important au monde.



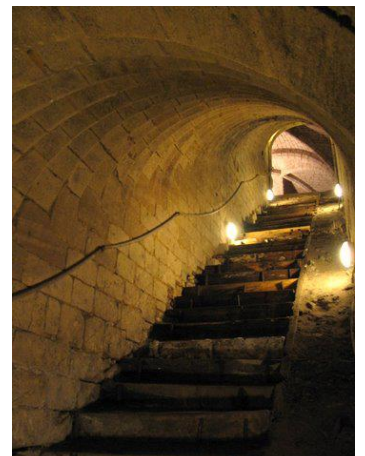
### E. Le musée Camille Pissarro



Installé dans une très belle maison bourgeoise qui domine la vallée de l'Oise et la vieille ville, sur l'emplacement de l'ancien château royal, le Musée rend hommage au peintre impressionniste Camille Pissarro qui a séjourné à Pontoise de 1866 à 1883 et qui a attiré de nombreux peintres à Pontoise, tels que Cézanne, Gauguin et Van Gogh.

### F. Les caves & les souterrains

Le Mont Bélien sur lequel l'ancien château de Pontoise a été édifié est un éperon de calcaire. L'extraction nécessaire à la construction a laissé de nombreuses caves du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle (cave des moineaux, cave du pont, cave Fayolle...)





# VII. Label « Ville et Pays d'Art et d'Histoire »

## >La signature de la convention Ville d'Art et d'Histoire



Le vendredi 5 janvier 2007, le préfet du Val-d'Oise et le maire de Pontoise ont signé la convention du label « Ville et Pays d'art et d'histoire ».

Cet engagement entre la Ville et l'Etat officialise l'attribution, le 30 mars dernier, du label « Ville et Pays d'art et d'histoire » à la Ville de Pontoise par le ministère de la Culture et de la Communication.

Sixième ville d'Ile de France à être labellisée et première du département du Val-d'Oise, Pontoise entre dans le club très fermé des 184 Villes et pays d'art et d'histoire.

Ce prestigieux label répond à une politique d'animation et de valorisation du patrimoine et de l'architecture en partenariat avec les collectivités territoriales, menée depuis une vingtaine d'années par le ministère de la Culture et de la Communication.

La convention du label « Ville d'art et d'histoire » fixe plusieurs conditions pour Pontoise comme pour le ministère. Elle implique notamment un soutien financier et technique de la part de l'Etat ainsi que l'obligation, pour Pontoise, de recourir à un personnel qualifié et agréé par le ministère pour la valorisation de son patrimoine et de son architecture.

# VIII. Pontoise & les villes jumelées

**Böblingen**, notre ville partenaire d'Outre Rhin, se trouve au Sud-Est de l'Allemagne, nichée entre la Forêt noire et Stuttgart, la capitale du bade-Wurtemberg, à environ 150km de Strasbourg. C'est la plus ancienne des villes jumelées avec Pontoise, depuis 1956.

**Sittard-Geleen**, ville hollandaise jumelée avec Pontoise depuis 1962, proche d'une trentaine de kilomètres de Maastricht, est située sur les rives de la Meuse, entre la Belgique et l'Allemagne.

**Sevenoaks**, jumelage avec la Grande-Bretagne tissé dès 1974 par M. Chauvin, maire de Pontoise de 1953 à 1977. Sevenoaks, situé dans le Kent, dit « Le Jardin de l'Angleterre » se trouve à 35km au Sud-Est de Londres. L'Association « Les Amis de Sevenoaks » a été créée en 1978 pour perpétuer les liens tissés par M. Chauvin.



Signature de la charte entre Philippe HOUILLON et Alexander VOGELGSANG qui renouvelle en toute amitié le jumelage entre Pontoise et Böblingen

# IX. Bibliographie

## POUR EN SAVOIR PLUS

### > Ouvrages

- Calendrier historique de Pontoise / Henri Le Charpentier  
*Edijac, 1881*
- La commune de Pontoise au Moyen Age / François Dousset  
*Société historique et archéologique de Pontoise, 1989*
- En passant par Pontoise  
*Desableaux, 1913*
- Histoire populaire de Pontoise / J. Depoin  
*Edijac, 1989*
  - Origine des noms de rues et voies publiques de Pontoise et Saint Ouen l'Aumône  
*Lucien Paris, 1906*
- Pontoise, féodal et souterrain / Georges Duclos  
*Paris, 1982*
- Pontoise, 2000 ans d'histoire  
*Paris, 1973*
- Pontoise en cartes postales  
*Raisin, s.d.*
- Pontoise, 300 cartes anciennes / P. Mathieu  
*Val d'Oise Editions, 1985*
- Revenir à Pontoise / M.-P. Desfossez  
*Valhermeil, 1996*
- Les souterrains de Pontoise  
*Nord Patrimoine, 1999*
- Pontoise, le temps retrouvé / C. Duvivier & J. Villain  
*Artena, 2007*
- Monnaies, sceaux et médailles racontent Pontoise / P. Mathieu  
*Société Historique et Archéologique, 2011*
- Pontoise, une ville au cinéma / C. Duvivier & P. Glâtre  
*Valhermeil, 2011*
- Voyage extraordinaire dans Pontoise / Marizabel et Coralie Saudo  
*Cache-cailloux Editions, 2011 (Album pour enfants)*
- 1914-1918 La Guerre au quotidien à Pontoise et au front / Valhermeil, 2014

### > Vidéos

- Pontoise, ville historique  
*Pontoise, s.d.*
- Le sous-sol pontoisien  
*Pontoise, 1996*